AVIS

Réf. : RUR.18.461.AV-Nature
Date d'approbation : 9/11/2018

Demande de dérogation aux mesures de protection de la Coronelle lisse et du Lézard des murailles ainsi que de bryophytes et de macrolichens dans le cadre de travaux (reprofilage de parois rocheuses et stabilisation de talus) sur la ligne Jemelle-Grupont émanant de INFRABEL

DONNEES INTRODUCTIVES

Type de dossier :	Demande de dérogation aux mesures de protection des espèces animales et/ou végétales
Demandeur :	SPW – Département de la Nature et des Forêts – Direction de la Nature
Date de réception de la demande et références :	10/08/2018 – DNF/DN/SL/sla/Sorties 2018 : 10624 + compléments le 17/10/2018
Délai de remise d'avis :	45 jours (suspendu à la demande d'INFRABEL dans l'attente des conclusions d'une réunion de concertation tenue le 10/09/2018)
Référence légale :	Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature
Préparation de l'avis :	Pôle Ruralité – Section Nature

AVIS

Réuni ce 9 novembre 2018 (réunion convoquée faute d'avoir satisfait au quorum de présence le 6 novembre 2018) le Pôle « Ruralité » Section « Nature » a examiné le dossier repris sous rubrique et a **accepté** que soit accordée la dérogation demandée, notamment au vu des mesures d'atténuation/compensation que la société INFRABEL s'est engagée à mettre en œuvre.

Philippe BLEROT
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »